



CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
2 FEVRIER 2009 A 15 H 00**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain JUPPE,
Maire de BORDEAUX

Etaient Présents :

Présidence de M. le Maire jusqu'à 15 h 15 – Départ de M. le Maire

Retour de M. le Maire à 17 h 45

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, *(présente à partir de 17 h 10)* M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, *(présent jusqu'à 17 h 20)* Mme Chafika SAILOUD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, M. Stéphan DELAUX, Mme Anne WALRYCK, M. Charles CAZENAVE,
M. Ludovic BOUSQUET, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 DECEMBRE 2007

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

COMMUNICATION AVENIR DE FORD (1^{ère} partie)

M. LE MAIRE. -

La séance est ouverte.

Comme vous l'avez sans doute appris par la presse, Madame Christine LAGARDE, Ministre de l'Economie, de l'Emploi et de l'Industrie est aujourd'hui dans nos murs. Elle doit présider d'ici quelques minutes un comité de pilotage sur l'avenir de Ford. Je suis associé à ce comité de pilotage. Je vous quitterai donc d'ici un quart d'heure pour rejoindre la préfecture. Je demanderai à Hugues MARTIN d'assurer la présidence de notre séance.

Je vous dirai en revenant très exactement dans quelles conditions cette reprise va s'opérer.

Ce qu'on peut simplement dire à ce stade c'est que dans le contexte de crise mondiale de l'industrie automobile il était inespéré qu'une reprise puisse se faire dans de telles conditions, avec très vraisemblablement, sous réserve de ce qui nous sera dit tout à l'heure, le maintien de l'emploi des 1600 salariés de l'actuelle usine Ford, le repreneur étant non pas un de ces fonds d'investissements qui rachètent pour revendre, mais véritablement un industriel, une grosse PME allemande décidée à investir 165 ME sur le site pour moderniser la fabrication de transmissions et d'éléments de transmissions à l'intention de constructeurs européens et américains, et également de pièces d'aérogénérateurs, c'est-à-dire d'éoliennes qui permettront là aussi de faire évoluer l'activité.

On doit cette victoire collective d'abord aux salariés de Ford eux-mêmes qui se sont défendus avec beaucoup de détermination et dont les qualités professionnelles sont reconnues depuis longtemps.

On le doit aussi au front uni des collectivités territoriales qui se sont engagées.

On le doit surtout à l'engagement personnel de Mme LAGARDE. Jusqu'à ce que la ministre ne se saisisse du dossier il faut bien dire que nous avons du mal à nous faire entendre de Ford qui n'avait pas vraiment engagé de processus de recherche de repreneur.

J'ai demandé audience à Mme LAGARDE pour appeler son attention sur ce dossier capital pour notre agglomération. Elle s'est engagée à mobiliser son propre cabinet. C'est ce qui a été fait. Elle a fait comprendre à Ford qu'un groupe de cette importance ne pouvait pas mettre la clé sous la porte sans autre forme de procès. A partir de là Ford a bougé. Ford a désigné un médiateur en la personne de Kevin Bennett qui a fait un excellent travail en nous tenant informés très régulièrement des progrès de ses contacts tout en observant la confidentialité nécessaire dans ce genre de dossier.

Séance du lundi 2 février 2009

Aujourd'hui tout ce travail aboutit dans des conditions qui n'excluent pas un maintien de notre vigilance parce que rien n'est jamais joué, mais qui sont quand même très positives pour les salariés de Ford.

COMMUNICATION TEMPÊTE

M. LE MAIRE. -

Le deuxième point que je voulais aborder brièvement c'est la question de la tempête, d'abord pour rendre hommage à nos personnels.

Il est de bon ton dans certains milieux de critiquer la fonction publique, les agents publics. On se rend compte que dans la difficulté c'est d'eux qu'on a besoin. Ils ont été admirables.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Dès samedi matin 5 h / 6 h, grâce au préavis de tempête qui nous avait été communiqué par Météo France, nos équipes étaient sur place. Nous avons eu toute la journée de 6 h du matin à 18 h le soir 300 agents municipaux des Espaces Verts, de la Police Municipale, des services de voirie, des services de propreté, qui ont immédiatement dégagé la voirie chaque fois que c'était nécessaire et sécurisé les périmètres dangereux.

Il y a eu en effet beaucoup de chutes d'arbres. Il y a eu des menaces sur beaucoup d'échafaudages. Il y a eu aussi des dégâts dans l'éclairage public.

J'ai été moi-même témoin à 9 h samedi matin d'une scène qui aurait pu devenir dramatique puisqu'une conductrice a reçu sur le capot de sa voiture un arbre du jardin public. L'arbre est tombé sur l'avant du capot droit. A un mètre près la voiture aurait pu être écrasée et la passagère gravement blessée, ce qui fort heureusement n'a pas été le cas. Immédiatement nos services sont intervenus pour l'extraire du véhicule et sécuriser le périmètre.

Donc bravo à toutes et à tous.

Nous avons également essayé de manifester notre solidarité avec tous ceux qui nous entourent. Je dois vous signaler qu'aujourd'hui 32 agents municipaux, des élagueurs et des tronçonneurs chevronnés, sont partis avec des moyens matériels importants, 2 nacelles, 2 tracto-pelles, 1 engin poids lourd 4/4 équipé d'une grue et d'un treuil, et plusieurs camions, pour aider EDF à dégager les lignes dans le Sud Gironde. Ils sont à Saint Symphorien et à Grignols. Anne WALRYCK est allée ce matin sur place les remercier de leur engagement.

J'ai également fait savoir au Président du Conseil Général des Landes et à la Mairesse de Mont-de-Marsan que s'ils le souhaitaient une ou deux de nos équipes pouvaient se mettre à leur disposition.

Je n'oublie pas bien entendu les Bordelais. J'ai clairement indiqué aux services que maintenant, une fois que les mesures d'urgence ont été prises, il faut s'attaquer à la remise en état de l'ensemble du patrimoine public.

D'abord l'éclairage public. 1200 foyers lumineux ont été mis en panne à la suite de la tempête, des candélabres, des lanternes, etc. Beaucoup de ruptures de courant sont évidemment liées à EDF. Il faudra vraisemblablement plusieurs semaines pour remettre complètement l'éclairage

Séance du lundi 2 février 2009

public en état parce qu'il nous faut commander un certain nombre de matériels qui ne sont pas immédiatement disponibles.

Il y a en particulier un problème important sur les quais lié à l'alimentation électrique. Ceci provoque la rupture d'un lampion sur trois qui est au noir.

En ce qui concerne les Espaces Verts, pour l'instant notre bilan est le suivant :

370 arbres relevant de la ville ont été couchés ou déstabilisés. C'est évidemment dix fois moins qu'en 1999 où nous avons eu à déplorer la perte d'un peu plus de 4000 arbres. Il n'en reste pas moins que les dégâts sont importants sur les boulevards, sur certains cours, notamment sur le cours Clémenceau, au Parc Bordelais, au Jardin Public, au Bois de Bordeaux qui a été le plus touché ; vu sa superficie c'est normal.

Là aussi nous avons programmé le dégagement de ces sites et la réouverture. Pour l'instant tous ces espaces publics sont sécurisés. L'enlèvement des branches et des arbres est en cours.

Le Jardin Public et le Parc Liotard devraient rouvrir en cours de semaine. Le Parc Rivière en début de semaine prochaine. Le Parc Bordelais nécessite une expertise préalable à l'ouverture en même temps qu'une sécurisation des arbres abîmés, donc là c'est sans doute 15 jours qui seront nécessaires. D'autres petits parcs ou squares seront ouverts dès que possible, comme les Dames de la Foi, le Jardin d'Ars, La Béchade, ou le square Stéhélin. Enfin le Bois de Bordeaux et le Parc Floral seront vraisemblablement réouverts d'ici la fin de la semaine.

L'ensemble du personnel de la Direction des Arbres et Jardins est mobilisé par ces travaux.

Je sais qu'il y a encore quelques impatiences dans certains quartiers en ce qui concerne la ré-alimentation électrique. Il faut bien voir que ce qui a été touché ce ne sont pas des quartiers entiers qui auraient pu justifier une intervention massive d'EDF, c'est très souvent des maisons ou des immeubles isolés, ce qui fait que le rétablissement du courant est souvent un peu long et difficile. Donc nous avons multiplié les interventions auprès d'EDF pour que les choses puissent rentrer dans l'ordre le plus vite possible.

DELEGATION UNESCO A BORDEAUX

M. LE MAIRE. -

Enfin dernier point préalable à l'ordre du jour pour l'information du Conseil. Vous savez que la semaine dernière nous avons accueilli à Bordeaux une délégation de l'UNESCO et de son bureau d'étude qu'on appelle l'ICOMOS pour venir voir sur place un certain nombre de dossiers sensibles, c'est-à-dire le Pont du Pertuis, la façade du collège Cassagnol, la passerelle Eiffel et principalement le pont Bacalan-Bastide.

Cette mission s'est bien passée. Je ne veux pas faire trop de déclarations triomphalistes prématurément, on ne sait pas ce qui sera finalement décidé, mais nous avons mis cartes sur table et ceci a je crois favorablement impressionné la délégation.

Nous avons constitué un atelier de travail composé de plusieurs grands architectes de réputation européenne et internationale sous l'animation de Paul Andreu. Il y avait, sinon physiquement présents du moins présents en soutien, Christian de Portzamparc, Michel Corajoud, Michel Desvignes, Olivier Brochet, j'en oublie quelques-uns, qui se sont rendus sur le site et ont émis un avis totalement indépendant, bien entendu, à la demande de la mairie.

De cet avis sont ressortis deux ou trois points qui ont été présentés à la délégation de l'UNESCO.

Le premier c'est que la construction de ce franchissement de la Garonne à cet endroit est absolument indispensable au bon fonctionnement de l'agglomération, et en particulier à la réalisation d'une ligne circulaire de tramway de nature à relier la rive gauche, la rive droite et à irriguer toute la plaine rive droite.

La deuxième constatation c'est que la solution du tunnel aurait été une mauvaise solution pour plusieurs raisons, financière, mais aussi urbanistique, environnementale et de déplacements. Je pourrai développer ce point si vous le souhaitez.

Le troisième point saillant c'est que cet ouvrage est parfaitement à l'échelle du site. Paul Andreu a beaucoup insisté là-dessus. On n'est pas dans le cœur historique, on est dans le méandre qui va au-delà du Port de la Lune avec en perspective le Pont d'Aquitaine, donc de vastes espaces, les coteaux de Garonne et les bâtiments en forte élévation comme les silos des Bassins à Flots ou les bâtiments des Grands Moulins sur la rive droite.

Bref, ces architectes ont considéré que ce pont était à l'échelle.

Quatrième point saillant, ils ont tous estimés que le dessin du tablier du pont était - je reprends leurs propres termes - « superbe par sa finesse et par la façon dont il se raccorde à chacune des deux rives ».

Cinquième point, les piles. Ils se sont refusés à porter un jugement de valeur esthétique sur les piles en indiquant simplement que là-dessus les choses pourraient être sans doute retravaillées avec les architectes du concours pour les affiner, les simplifier ou en changer la couleur.

Sur la base de cet avis de l'atelier, l'expert de l'UNESCO nous a ensuite présenté son point de vue que je résumerai par la dernière phrase de son intervention, il s'agit de Sir Binney qui nous

a dit : « Surtout ne changez rien à ce pont et faites-le le plus vite possible ». Il s'est engagé à l'écrire dans son rapport de l'ICOMOS.

Enfin le principal responsable, M. Bandarin, qui lui est le Directeur du Patrimoine Mondial, s'est montré évidemment beaucoup plus prudent et beaucoup plus réservé. Il nous a dit qu'il ferait rapport à ses hautes autorités. La réunion décisionnelle se tiendra en juin à Séville. D'ici là nous sommes convenus d'échanger autant que de besoin toutes les informations nécessaires.

M. Bandarin a simplement acté le fait qu'il avait eu communication de tout ce qu'il souhaitait avoir et que le dossier était maintenant parfaitement éclairci. Il a lui-même déclaré que le dossier de Bordeaux n'avait rien à voir avec celui de Dresde. A Dresde ce qui a été classé c'est le fleuve, le paysage fluvial ; il a donc estimé que la présence d'un pont est particulièrement sensible. Il a indiqué qu'à Bordeaux ce qui avait été classé c'était la rive et non pas le fleuve, et que donc les choses se présentaient dans des conditions très différentes.

Voilà les points d'information que je souhaitais porter à votre connaissance avant que nous n'attaquions l'ordre du jour à proprement parler.

Si vous souhaitez réagir je vous passe brièvement la parole. Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe s'associe bien évidemment au soutien que vous venez de formuler aux différents services qui sont intervenus à la suite de la tempête de samedi dernier mettant en avant les services municipaux, mais aussi les services d'intervention à l'échelle nationale, tant sur le plan de l'électricité que sur le plan des structures qui touchent plus spécifiquement nos landes, nos parcs nationaux et nos parcs à l'échelle communale.

Et puisqu'il s'est levé aussi un grand mouvement de solidarité, je souhaiterais que l'on s'occupe aussi de pallier aux dysfonctionnements dans l'application du règlement des structures d'accueil de haltes de nuit et de jour.

Lors de cette dernière tempête ces structures ont fermé leurs portes aux horaires habituels mettant ainsi à la porte les personnes démunies et sans abri alors qu'il faisait un temps à ne pas mettre un chien dehors.

Si la difficulté des relations avec des gens en rupture et notre société impose l'application stricte d'un règlement, nous le concevons, il ne faut pas déshumaniser les rapports entre utilisateurs et structures.

Je demanderai donc que soit prévu le cas de force majeure déclenché par avis préfectoral ou municipal, voire même laissé à l'appréciation des responsables de ces structures, afin que cela ne se reproduise pas. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. Je vais passer la parole à M. BRUGERE qui va vous apporter des éléments de réponse.

Je voudrais simplement, avant de vous quitter quelques instants, saluer les jeunes du Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricoles de la Gironde qui assistent à notre séance. Je leur souhaite une bonne séance. (Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Pardonnez-moi de me retirer maintenant, mais si vous souhaitez qu'on revienne un peu plus tard sur les communications que j'ai faites pour nous questionner, nous y reviendrons.

Je cède maintenant la présidence à Hugues MARTIN pour attaquer l'ordre du jour proprement dit.

***(Monsieur le Maire quitte la séance à 15 h 15 –
M. Hugues MARTIN assure la présidence)***

M. MARTIN. -

M. BRUGERE.

M. BRUGERE. -

Je crois qu'il faut qu'on sorte autant que faire se peut des approches polémiques systématiques. Tout le monde a été sur le pont samedi matin, vraiment tout le monde, le système de santé, du reste, comme les autres, comme les pompiers. Personnellement j'étais au centre 15. J'y suis allé dès 8 h du matin en sachant qu'il fallait du renfort.

Tout le monde a fait son travail au CCAS comme ailleurs, au Centre Leydet comme ailleurs. Ensuite on a fait un bilan de tout ce qui s'était passé. Une polémique a été cherchée. Il n'y a pas eu de fautes commises. Je voudrais le faire savoir très clairement.

Là aussi les personnels ont travaillé, ont assuré l'accueil et n'ont jamais mis personne à la porte. Je parle des services du centre communal d'actions sociales.

Il a pu y avoir dans certaines structures associatives d'autres démarches qui ont été faites, mais je crois que tout le monde a essayé de faire son travail au mieux. On a fait un bilan en particulier avec le Directeur du CCAS.

S'il vous plaît, pas de polémique sur ce sujet qui est un sujet grave, où tout le monde a travaillé avec le plus grand sérieux.

M. MARTIN. -

Merci de ces précisions. Je suis bien d'accord, pas de polémique sur un sujet comme ça. Je confirme ce qu'a dit le maire : nos agents, Madame, ont été admirables, comme ils le sont toujours en pareil cas.

Délégation de M. Hugues MARTIN P/M. le Maire

D -20090001

Grand Port maritime de Bordeaux. Désignation du représentant de la Ville au Conseil de développement.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente P/Monsieur le Maire le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est représentée au sein du Grand Port Maritime de Bordeaux d'une part par un élu au conseil de surveillance (le conseil municipal ayant désigné M. Hugues Martin) et d'autre part par un représentant au conseil de développement.

Le conseil de développement du Grand Port Maritime de Bordeaux, instance à caractère consultatif de 30 membres, est obligatoirement consulté sur le projet stratégique du port et sa politique tarifaire.

Il est composé de quatre collèges, dont celui des représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, qui comprend 9 membres.

Le conseil municipal de Bordeaux dispose d'un représentant au sein de ce collège, qu'il appartient de désigner parmi les membres de notre assemblée.

Je vous remercie de bien vouloir procéder à la désignation de **M. Hugues MARTIN** pour la Ville de Bordeaux.

Je vous prie d'en délibérer.

M. MARTIN. -

Il s'agit de la représentation au Grand Port. Vous savez qu'il y a deux collèges, d'une part le Conseil de Surveillance, d'autre part le Conseil de Développement.

J'ai l'honneur de représenter la Ville au Conseil de Surveillance, et pour parler d'une seule voix je pense qu'il est bon que je siège dans les deux instances, si vous en êtes d'accord.

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération a pour objet de désigner le représentant de la Ville au Conseil de Développement du Port de Bordeaux. Ce Conseil de 30 membres sera consulté sur le projet stratégique du port. Or, permettez-moi une question : quels projets de développement concernant les territoires rive droite et rive gauche de la Ville de Bordeaux ?

Le débat d'orientations budgétaires de notre Conseil n'a apporté aucune réponse aux interrogations de notre groupe sur l'avenir portuaire de la ville.

Je forme ainsi le vœu d'un véritable débat suivi de propositions concrètes autour de nouvelles ambitions pour le port, en lien avec le développement économique, les aménagements urbains, la politique des déplacements, et bien sûr dans le cadre du développement durable, comme cela d'ailleurs a pu commencer par le biais de la concertation autour du projet urbain des Bassins à Flots.

Vous allez inaugurer le mois prochain, Monsieur le Maire, une très belle exposition sur l'Histoire des Ports de Bordeaux et du Havre. L'initiative patrimoniale ou muséale est certes nécessaire ; elle sera d'autant plus utile si la ville suscite ou accompagne de nouveaux projets pour son port et son fleuve. Merci.

M. MARTIN. -

Merci.

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes appelés aujourd'hui à délibérer sur la décision d'un représentant de notre ville aux projets stratégiques du développement du Grand Port Maritime de Bordeaux, et je dirai ici « Grand Port bien malade ».

Il a mal à sa tête. Toujours pas de directeur, ou du moins de directrice. Cela dure depuis plusieurs mois.

Il a la fièvre de l'UNESCO qui s'insurge du démantèlement des ouvrages portuaires du patrimoine maritime.

Pour finir il a mal aux ponts : de l'amputation douloureuse du pont du Pertuis à la greffe contestée du pont Bacalan-Bastide qui pourrait s'avérer être une erreur médicale.

Puisque aujourd'hui, M. Hugues MARTIN, vous allez faire à la fois office de représentant de notre collectivité à la surveillance et au développement du Grand Port Maritime de Bordeaux, je réitère ma demande du mois de décembre d'avoir toute la vigilance nécessaire en ce qui concerne l'avenir de notre port qui existe depuis 2000 ans et qui risque d'être détruit en une décennie. Merci.

M. MARTIN. -

Merci. Je voudrais dire, M. MAURIN, que je ne peux pas prendre des décisions à la place des nouvelles instances du port. Bien évidemment la Ville de Bordeaux sera particulièrement vigilante, comme elle l'a d'ailleurs toujours été.

En second lieu, ma chère collègue, je voudrais vous faire savoir, si vous ne le saviez déjà, que la désignation est à l'identique de celle de la Communauté Urbaine. C'est le même représentant. C'est pour parler d'une seule voix tout simplement.

Bien évidemment je mesure l'honneur qui m'est fait, mais aussi la responsabilité qui pèse sur mes épaules. Nous pensons tous la même chose, à savoir que ce port doit devenir dynamique. Il existe une fenêtre de tir avec les autoroutes de la mer et tout ce qui peut se passer en termes de développement durable.

Nous serons donc particulièrement vigilants. Pierre HURMIC.

M. HURMIC. -

Deux mots complémentaires, Monsieur l'Adjoint, si vous le permettez.

Je me souviens avoir dit ici en séance il y a de cela quelques mois, voire quelques années, que le problème que nous avons avec le Port Autonome c'est qu'il était de moins en moins port et de plus en plus autonome.

Tout ça pour dire qu'il prend un certain nombre de décisions qui à mon sens reviendraient au pouvoir politique que nous sommes.

Je pense qu'il serait temps que dans cette enceinte nous ayons un véritable débat sur l'avenir maritime, voire fluvial du Port de Bordeaux.

C'est vrai que la décision qui a été prise par la Communauté Urbaine concernant le pont ouvrant Bacalan-Bastide également est une décision qui aurait dû être précédée en amont, si je peux me permettre, d'une réflexion sur l'emplacement et l'avenir d'un port à Bordeaux. Est-ce que ça sera un port maritime dans les années qui viennent ? Est-ce que ça sera uniquement un port fluvial ?

Tout cela ce sont des décisions éminemment politiques. Je souhaiterais vraiment – Vincent MAURIN a raison de poser le problème en ces termes – que nous puissions avoir un véritable débat ici sur l'avenir de notre port auquel nous tous, les uns et les autres, sommes extrêmement attachés.

M. MARTIN. -

Mon cher Collègue, il ne vous a pas échappé que la Ville n'avait pas de responsabilités directes dans ce domaine ; mais que nous ayons à terme, c'est-à-dire après que les objectifs auront été fixés, des conversations à cet égard, j'en suis bien évidemment tout à fait d'accord.

ADOPTE A L'UNANIMITE